

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 74-209 portant transfert au Premier ministre des attributions précédemment dévolues au Ministre des départements et territoires d'outre-mer

n° 74-209

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
7 mars 1974

Numéro JO  
n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro  
1 juin 1967

### VISAS

**Vu** le décret n° 59-178 du 22 janvier 1959 relatif aux attributions des ministres

**Vu** le décret n° 73-437 du 13 avril 1973 relatif aux attributions du ministre des départements et territoires d'outre-mer

**Vu** les décrets des 27 février et 1er mars 1974 portant respectivement nomination du Premier ministre et des membres du Gouvernement

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu

Le conseil des ministres entendu,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1er

Sont transférées au Premier ministre les attributions précédemment dévolues au ministre des départements et territoires d'outre-mer par le décret susvisé du 13 avril 1973. Les services précédemment placés sous l'autorité du ministre des départements et territoires d'outre-mer en vertu dudit décret sont, en conséquence, placés sous l'autorité du Premier ministre.

#### Art. 2

Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.